

BUDGET

Des obsèques bien plus onéreuses qu'on ne le croit

Quelque 4 434 pour une crémation et 5 044 pour une inhumation, c'est le budget moyen que les Français doivent déboursier pour offrir des funérailles décentes à leurs proches d'après une récente étude. Un coût exorbitant qu'il convient d'anticiper. « Si la mort est une dette que chacun ne peut payer qu'une fois », comme le disait Shakespeare, elle s'accompagne d'une facture très salée pour les proches du défunt chargés d'organiser ses obsèques... Alors que le plus grand flou tarifaire règne sur le marché funéraire, de nouveaux chiffres témoignent du coût prohibitif des funérailles en France. Focus.

Enfin des chiffres !

Jusqu'ici, lorsqu'on estimait le coût des cérémonies funéraires en France, on évoquait une fourchette de prix comprise entre 3 000 et 5 000. Une évaluation à la louche, tant les chiffres sur ce marché sont rares. Il fallait en effet se reporter à une étude menée en 2019 par UFCQue Choisir auprès de 664 magasins de pompes funèbres. L'association avait alors relevé un coût moyen de 3 815 pour une inhumation et de 3 986 pour une crémation, en précisant que la facture pouvait varier du tout au tout en fonction des enseignes, des prestations et de la localisation. Mais c'était avant la pandémie et la flambée de l'inflation...

L'étude publiée par [Silver Alliance](#) et Simplifia à la Toussaint est donc la bienvenue pour éclairer ce secteur

opaque. Cette enquête a porté sur quelque 50 738 funérailles organisées en 2023 par les agences de pompes funèbres équipées des services de Simplifia. Cela représente environ 8 % des décès survenus en France cette année-là. Et à l'heure du bilan, l'addition s'avère particulièrement salée puisque le coût moyen des obsèques atteint 4 730, sachant qu'il faut compter 4 434 pour une crémation (43, 5 % des cas) et 5 044 (56, 5 %) pour un enterrement !

Les prestations pèsent lourd

Si les auteurs de cette étude ne peuvent pas faire de comparaison stricte avec les années précédentes puisqu'il s'agit d'une première édition, le constat est équivoque. « La tendance observée dans le secteur funéraire indique une augmentation des coûts des obsèques. Cette hausse est en partie due à l'augmentation des dépenses pour des prestations optionnelles et à la croissance des coûts globaux de services funéraires, en lien avec l'inflation des matières premières et la personnalisation des prestations funéraires », nous explique [Benjamin Zimmer](#), directeur délégué associé de la [Silver Alliance](#). Dans le détail, il faut compter 2 895 en moyenne rien que pour l'organisation et la logistique : formalités, transport, préparation du corps, chambre funéraire, mise en bière, inhumation ou crémation. S'ajoutent également 704 en

moyenne pour la cérémonie funéraire.

D'autre part, l'incontournable cercueil se chiffre en moyenne à 1 343, mais peut être bien plus onéreux dans le cas d'une inhumation puisque la famille y apporte un soin particulier. Sans surprise, le choix d'un enterrement revient d'ailleurs plus cher (5 044) que celui d'une incinération, bien que cette dernière affiche un tarif élevé (4 434).

Enfin, les ménages ont en moyenne dépensé 1 115 en prestations optionnelles en 2023. On fait ici référence aux compositions florales, au choix d'un monument funéraire ou encore à la parution d'un fairepart de décès dans la presse. **ZOOMFaire face au coût**

Si la réalisation de devis comparatifs est la clé pour maîtriser le budget, le chagrin peut empêcher de prendre des décisions éclairées. Il peut alors être judicieux de se faire aider par des proches moins impliqués émotionnellement. De plus, un décret du 10 juillet 2024 a allongé le délai légal d'inhumation de 6 à 14 jours, ce qui vous laisse davantage de temps pour l'organisation. Sachez aussi que vous pourrez prélever jusqu'à 5 000 sur le compte bancaire du défunt en présentant la facture des obsèques à sa banque. Pour décharger la famille, il est sinon possible de souscrire de son vivant un contrat d'assurance obsèques afin de prévoir une enveloppe pour ses



futures funérailles, voire son organisation.



D'après une récente étude d'ampleur, il fallait déboursier 4 434 pour une crémation et 5 044 pour une inhumation en 2023. © ISTOCK/ CITY PRESSE

14 jours Un décret du 10 juillet 2024 a allongé le délai légal d'inhumation de 6 à 14 jours, ce qui laisse davantage de temps pour l'organisation ■

